

## Communiqué

**GT du 26 janvier 2011 - DROIT AU RETOUR :**

### **F.O.-DGFIP AMÈNE L'ADMINISTRATION À REVOIR SA COPIE**

À l'heure où le label Diversité vient d'être accordé aux ministères en charge de l'économie et du budget et remis officiellement ce 20 janvier à Christine Lagarde, **F.O.-DGFIP** s'étonne que cette même administration ne cherche pas dans ses futures règles de gestion, le moyen de mettre en œuvre ces grands principes.

Rappelons que « ce label est accordé pour trois ans et que son renouvellement à l'issue de cette période est l'affaire de tous. Il appartient à l'ensemble des directions, dont la DGFIP, de démontrer leur capacité à promouvoir toujours davantage la diversité sociale par une politique anti-discriminatoire ».

Dans ces conditions, rappelons également qu'il aura fallu **plusieurs Groupes de travail**, il aura fallu que FO **claque la porte** le 8 décembre, il aura fallu enfin que FO **explique par l'exemple** pour que l'administration accepte d'entendre notre revendication du droit au retour : priorité absolue pour le retour, y compris en surnombre, dans le département d'origine des promus notamment de C en B par concours interne et liste d'aptitude.

Pourtant ne pas reconnaître le bien fondé du **DROIT AU RETOUR**, c'est aller à l'encontre de ce « **Label Diversité** » parce que cela veut dire :

- Refuser le droit à la promotion interne des agents.
- Favoriser la discrimination hommes/femmes.
- Refuser le droit la promotion sociale aux familles mono-parentales.
- Obliger les agents de la DGFIP à devoir choisir entre promotion sociale et vie familiale.
- Oublier que 60 % des agents de la DGFIP sont des femmes et qu'elles n'ont pas à devoir faire le choix entre vie familiale et promotion interne.

Sans le **DROIT AU RETOUR**, les agents qui manifestent une volonté de promotion sociale sont pénalisés dans leur vie personnelle : frais de double résidence, éloignement familial, frais de transport, etc ....

Rappelons également que le gain de rémunération des promotions de C en B n'est pas supérieur à 150 euros mensuel !

Dans ces conditions, comment choisir entre promotion sociale et vie de famille !

En contraignant l'Administration à réouvrir les négociations sur ce sujet et en amenant l'ensemble des autres Organisations Syndicales à rejoindre sa position, **F.O.- DGFIP** prouve une fois de plus que la défense des intérêts de tous les agents est son unique motivation.

Pour **F.O.-DGFIP**, ce n'est pas une question de choix, mais c'est une question de droit, droit qui doit profiter à tous dans le cadre d'une harmonisation par le haut !

**DROIT AU RETOUR : F.O.-DGFIP NE LÂCHERA PAS**

Paris, le 27 janvier 2011